

## Concours enseignants Conseiller principal d'éducation (CPE) 2015

**Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école (8 juillet 2013) les concours de recrutement sont rénovés à partir de la session 2014 :**

- **admissibilité les 30 et 31 mars 2015**
- **admission entre mai et juillet 2015**

**Pendant l'année de M1.**

Les ESPE en collaboration avec les 4 universités partenaires, délivreront des Masters enseignements, éducation, formation (MEEF), à l'issue de deux années d'études post-licence.

Les épreuves du concours prendront davantage en compte les compétences professionnelles et seront mieux intégrées dans la formation. Elles comprennent :

- admissibilité : deux épreuves écrites
- admission : deux épreuves orales

Le mode de recrutement des enseignants basé sur un concours situé en année de M1, « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), coordonnée par l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Ces concours donnent un poids important à l'oral 2/3 et uniquement 1/3 pour les écrits. Ils sont suivis par un M2 en alternance avec un statut de fonctionnaire stagiaire :

- le concours a lieu en M1 (écrits en avril et oraux en juin)
- Ils sont également ouverts aux étudiants, titulaire d'un M1 ou équivalent, ou les étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme équivalent.
- Les étudiants admis à ces concours seront au cours de leur seconde année de Master, rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.
- Ils prendront leurs fonctions comme titulaires à la rentrée 2016.

### ***Parcours du Master préparant à ce concours : Conseiller principal d'éducation***

Etablissement de formation : Montpellier : Faculté d'éducation de l'UM - [www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)

Responsables du parcours :

- Geneviève Zoia – [genevieve.zoia@fde.univ-montp2.fr](mailto:genevieve.zoia@fde.univ-montp2.fr)
- Gérard Piquemal – [gerard.piquemal@fde.univ-montp2.fr](mailto:gerard.piquemal@fde.univ-montp2.fr)

Nombre de postes ouverts en 2015 : CPE Externe **310** – CPE interne **65**

	<i>Poste en 2014</i>	<i>Présents aux concours</i>	<i>Nombre d'admissibles</i>	<i>Nombre d'admis</i>
CPE concours externe	300	2878	615	300
CPE concours interne	60	1767	165	60

## Epreuve d'admissibilité

<b>Épreuve 1 : maîtrise des savoirs académiques :</b>  <b>Dissertation</b>	L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages. Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos. <i>Durée de l'épreuve : 4 heures</i> <i>Coefficient : 2</i>
<b>Epreuve 2 : étude de dossier portant sur les politiques éducatives :</b>  <b>rédaction d'une note de synthèse</b>	A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis. L'épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de CPE, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du CPE au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective. Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel. <i>Durée de l'épreuve : 5 heures</i> <i>Coefficient : 2</i>

## Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission sont composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ainsi que sa maîtrise scientifique et sa réflexion relativement aux champs cognitifs concernés.

### **Épreuve 1 : Épreuve de mise en situation professionnelle.**

Elle prend appui sur un dossier de dix pages maximum élaboré par le candidat et transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation.

L'épreuve comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier. Elle est suivie d'un entretien.

*Durée de la préparation : 30 minutes*

*Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes ; entretien : 50 minutes)*

*Coefficient : 4*

### **Épreuve 2 : Épreuve d'entretien sur dossier.**

Elle prend appui sur un dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet.

*Durée de la préparation : 1 heure 30 minutes*

*Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)*

*Coefficient : 4*

**Pour des informations complémentaires : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**